



CONSEIL COMMUNAL
DE
TOLOCHENAZ

Tolochenaz, le 17 janvier 2019

**Mesdames, Messieurs les
Conseillers communaux**

A. Membres de la Commission ad hoc

ROBIN Monique
THEYS Laurence
CORBAZ Jean-Daniel
KÄLIN Jérôme
ROCHAT Jean-Claude

B. Suppléants

DORTA Reto
HIRSINGER Philippe

Motion Sutter et consort : Prise en considération de la motion

Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

En qualité de membres de la Commission, vous êtes convoqués pour l'examen du préavis ci-dessus :

**Mardi 29 janvier 2019 à 19h00
au bureau de l'administration communale.**

Le Président/Rapporteur de votre Commission, que vous désignerez à cette occasion, veillera à ce que le rapport signé soit déposé au :

Bureau du Conseil à l'une des deux adresses ci-dessous:

Christian MONGENET (Rte de la Gare 25) ou Monique ROBIN (Rte de la Gare 14)

dès que possible mais au plus tard **jeudi 14 février 2019 à midi.**

En cas d'empêchement, le membre de la commission doit s'assurer de son remplacement auprès d'un des suppléants.

L'attention du suppléant est en outre attirée sur le fait qu'il doit être disponible en cas d'absence d'un membre de la commission.

Veillez croire, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, à nos sentiments les meilleurs.

Bureau du Conseil communal

Le Président

Christian MONGENET



La Secrétaire

Monique ROBIN

Copie pour information : Municipalité de Tolochenaz